

# Syndicat mixte des rives du Rhône

➔ Rapport d'activités 2012



## SOMMAIRE

1. LA VIE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE DU SYNDICAT MIXTE .....	3
2. LA GESTION BUDGETAIRE.....	3
3. L'ANIMATION TECHNIQUE.....	4
4. LA FINALISATION ET L'APPROBATION DU SCOT.....	4
5. LE SCHEMA DE SECTEUR DE LA COTIERE RHODANIENNE.....	5
6. LES RESEAUX DU SCOT.....	7
7. LES AUTRES PRECEDURES ET DEMARCHES PARTENARIALES.....	9
8. LES PROJETS SUR LESQUELS LE SCOT EST CONSULTE OU ASSOCIE.....	9
9. LE CENTRE DE RESSOURCES MUTUALISEES D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES.....	11
10. L'ASSISTANCE ET LE CONSEIL AUX COMMUNES.....	12
11. LA COMMUNICATION ET LA CONCERTATION.....	13

## ANNEXES

N°1 – BILAN DES DELIBERATIONS ADOPTEES EN 2012.....	15
N°2 – RAPPORT D'ACTIVITES INTER-SCOT.....	16

En téléchargement



Ce logo indique que les documents évoqués sont disponibles dans la partie téléchargement du site Internet du syndicat mixte, à l'adresse :

[www.scot-rivesdurhone.com](http://www.scot-rivesdurhone.com)

## 1. LA VIE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE DU SYNDICAT MIXTE (SMRR)

Le bureau syndical s'est réuni à 12 reprises au cours de l'année et le conseil syndical à 4 reprises le 24 janvier, le 16 mars, le 30 mars pour l'approbation du Scot et le 9 octobre 2012.

Au cours de l'année ce sont au total 14 délibérations qui ont été prises (Cf. tableau des délibérations en annexe).



### EXTENSION DU PERIMETRE DU SYNDICAT MIXTE

Entre juillet et octobre 2012, cinq intercommunalités ont demandé officiellement leur adhésion au Syndicat mixte des Rives du Rhône : les communautés de communes des Deux Rives, de la Galaure et des Quatre collines dans la Drôme et les communautés de communes de VivaRhône et du Bassin d'Annonay en Ardèche.

S'agissant des intercommunalités ardéchoises, cette demande a été l'aboutissement de plusieurs années de collaboration dans le but de « fusionner » les Scot des Rives du Rhône et du bassin d'Annonay. Concernant les intercommunalités du Nord Drôme, le rapprochement a eu lieu dans l'optique d'une fusion avec la communauté de communes Rhône Valloire en 2014.

Le conseil a délibéré favorablement le 9 octobre 2012 quant à l'intégration de ce nouvelles intercommunalités, en vue d'une extension « officielle » du périmètre du Scot par arrêté inter-préfectoral au premier trimestre 2013.

## 2. LA GESTION BUDGETAIRE

Le budget primitif 2012 a été voté pour un montant de 580 594 € en section de fonctionnement et 211 119 € en section d'investissement (total : 791 713 €).

La baisse des excédents reportés et la mise en place de certaines actions (schéma de secteur) ont conduit à augmenter la cotisation 2012 par habitant à 3.05€.

### Evolution de la cotisation depuis la création du SMRR :

Année	Cotisation	Année	Cotisation
2004	2,80 € / hab.	2009	1,60 € / hab.
2005	1,90 € / hab.	2010	1,60 € / hab.
2006	1,80 € / hab.	2011	2,90 € / hab.
2007	1,60 € / hab.	2012	3,05 € / hab.
2008	1,60 € / hab.		

### 3. L'ANIMATION TECHNIQUE DU SMRR

L'équipe technique du syndicat mixte a été réduite en février 2012 pour passer de 5 à 4 agents, suite à la suppression du poste Camille Kaltenmark, en charge de la concertation et du réseau de vielle écologique.

Au cours de l'année le syndicat mixte a procédé au recrutement d'un stagiaire en SIG, Emmanuel Rolin, qui a travaillé plus particulièrement sur la numérisation des zones d'activités du territoire.

Cette année a également été marquée par la création d'un poste d'attaché territorial permanent, suite à la réussite au concours de Nelly Liogier, adjointe au directeur du syndicat mixte.

### 4. LA FINALISATION ET L'APPROBATION DU SCOT

Le premier semestre l'année 2012 a été consacré en grande partie à la finalisation du projet de Scot et à sa mise en forme en vue de son approbation en conseil syndical le 30 mars 2012, puis à sa communication aux membres et personnes publiques associées (procédures de transmission réglementaires, annonces légales, puis impression de 300 exemplaires à distribuer).

#### COMITES TECHNIQUES

Un comité technique a été organisé le 19 novembre 2012 au siège de la communauté de communes Rhône Valloire (CCRV).

Pour la 1ère fois ce comité technique a été élargi aux techniciens des 5 intercommunalités du Nord Drôme et de l'Ardèche qui intégreront le Syndicat mixte début 2013.

Après une rapide présentation de la CCRV et de ses projets, le comité technique a été l'occasion d'échanger sur les actualités du syndicat : marché occupation du sol, numérisation des plans locaux d'urbanisme (PLU) et des zones d'activités, schéma de secteur, guide biodiversité, impression du Scot... La démarche Tridan a également été présentée.

#### RECOURS CONTENTIEUX CONTRE LE SCOT

Le 12 juillet 2012, le syndicat mixte a reçu un recours en annulation du Scot déposé par les sociétés SAS SODIGOR et SAS St Rambert Dis (Leclerc de St Rambert d'Albon), pour deux principaux motifs :

- avoir adopté le Scot dans sa version SRU (loi Solidarité et renouvellement urbains de décembre 2000) et non « grenellisée » durant les mesures transitoires qui le permettaient, mais sans l'avoir précisé expressément dans la délibération d'arrêt du 14 décembre 2010



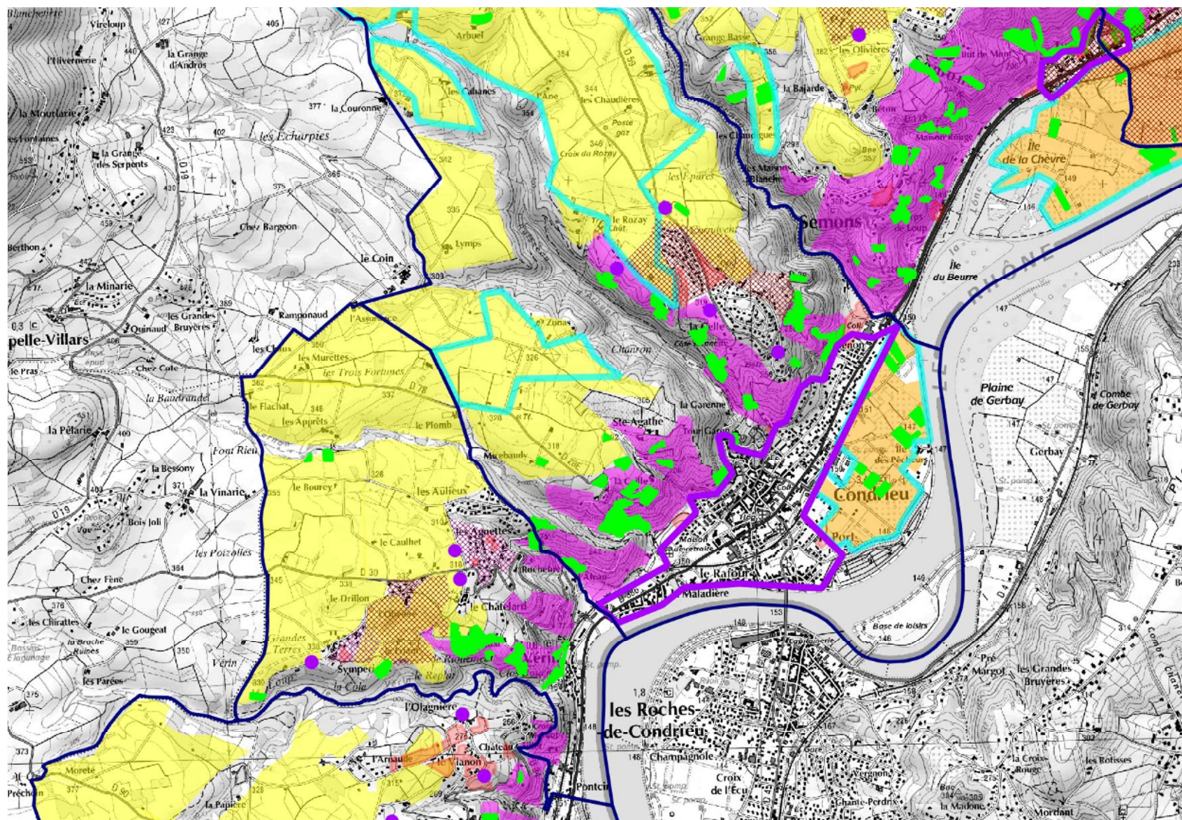
- avoir édicté des orientations en termes de surfaces de ventes et de typologie de commerce.

Le SMRR a produit un mémoire en défense avec l'aide d'un cabinet d'avocat qui sera envoyé début 2013 au Tribunal administratif de Grenoble.

## 5. SCHEMA DE SECTEUR DE LA COTIERE RHODANIE

Le conseil syndical a validé à l'unanimité le périmètre du schéma de secteur de la « cotière rhodanienne » en conseil syndical le 24 janvier.

Le premier semestre 2012 a été consacré à l'élaboration du diagnostic de l'étude côtière rhodanienne (schéma de secteur et plan paysage). Ce dernier a donné lieu à la construction **des 3 « matrices » agricoles, paysagères et environnementales**, permettant de mettre en évidence les espaces à forts enjeux.



*Extrait de la carte matrice des espaces agricoles*

Quatre comités de pilotage ont été organisés au cours de l'année, ainsi qu'un atelier citoyen le 24 mai 2012. Deux conférences des communes ont également permis de faire des points d'étape avec les 23 communes concernées, sur la base de la matière issue des 16 groupes et 4 commissions de travail qui se sont tenus.

Ces groupes de travail ont largement associé les agriculteurs, les élus municipaux et les associations locales, qui ont pu mettre à profit leurs connaissances du terrain en participant à la construction des cartes d'enjeux.



Au total, près de **30 réunions ont été organisées sur 20 des 23 communes du périmètre d'étude, représentant environ 300 participations en 2012...**

<b>4 comités de pilotage</b>	Vienne (04/04/12), Champagne (26/06/12), Vérin (27/09/12), Limony (13/12/12),
<b>2 conférences des communes</b>	20/04/12 à Ampuis, 23 participants 18/10/12 à Chavanay, 23 participants
<b>2 commissions agricoles</b>	08/06/12 à Condrieu, 25 participants 08/09/12 à St Michel / Rhône, 20 participants
<b>8 groupes de travail agricoles</b>	1 <sup>ère</sup> session 15-16/05/12, 47 participants (St Romain en Gal, Condrieu, St Pierre de Bœuf, St Désirat) 2 <sup>ème</sup> session 26-27/11/12, 39 participants (Loire / Rhône, Ampuis, Félines, Peyraud)
<b>2 commissions paysages</b>	08/06/12 à Condrieu, 26 participants 28/09/12 à St Michel / Rhône, 20 participants
<b>8 groupes de travail paysages</b>	1 <sup>ère</sup> session 24-24/05/12, 36 participants (Echalas, Tupin et Semons, Limony, Serrières) 2 <sup>ème</sup> session 03-04/12/12, 37 participants (Ste Colombe, St Cyr / Rhône, Charnas, Andance)
<b>1 réunion de concertation</b>	24/05/12 à Ampuis, 8 participants

Les documents de travail du schéma de secteur et du plan paysage sont téléchargeables sur notre site.

[En téléchargement](#)



## 6. LES RESEAUX DU SCOT

### RESEAU DE VEILLE ECOLOGIQUE

Le réseau de veille écologique réunit les associations et institutions environnementales du territoire. Il s'est réuni à 3 reprises au cours de l'année 2012, principalement pour travailler sur l'inventaire des zones humides ponctuelles (<1000 m<sup>2</sup>) de l'Isère rhodanienne mené avec l'association Gère Vivante, ainsi que pour co-produire le livret pédagogique du Scot « pour une biodiversité positive ».

#### Signature d'une charte pour la biodiversité

Dans le cadre du réseau de veille écologique, le syndicat mixte a organisé le 16 février 2012 une grande soirée consacrée à la biodiversité. Cette soirée, qui a rassemblé plus de 70 élus et techniciens a été l'occasion d'échanger et de débattre des liens entre planification territoriale et biodiversité.

Elle a aussi et surtout donné lieu à la signature d'une charte « pour une biodiversité positive à l'horizon 2030 », validée par l'ensemble des membres du réseau de veille écologique et qui acte l'engagement du réseau de veille autour de cinq grands principes : connaître, protéger, améliorer, sensibiliser, comparer.



La charte, ainsi que les actes de la soirée sont disponibles en téléchargement.

[En téléchargement](#)



#### Cartographie des zones humides

L'association Gère vivante a réalisé en 2012, pour le compte du SMRR, un inventaire des petites zones humides inférieures à 1000 m<sup>2</sup> sur l'ensemble de l'Isère rhodanienne (près de 300 ont été recensées, dont plus de la moitié contenant au moins une espèce protégée). Ces données seront utiles pour le suivi du Scot. Elles sont également mises à la disposition des communes qui le souhaitent dans le cadre de la révision de leur document d'urbanisme ou pour tout autre projet.

#### Projet de livret biodiversité

Pour rappel, le Syndicat Mixte a fait appel à l'agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise pour l'accompagner dans l'élaboration d'un livret sur la biodiversité. Ce dernier sera diffusé à l'ensemble des élus du territoire courant 2013.



## RESEAU DES ACTEURS DE L'EAU

La préservation de la ressource en eau, en quantité comme en qualité, du point de vue de l'alimentation en eau potable jusqu'à l'assainissement (« grand cycle de l'eau ») a été l'un des enjeux forts mis en évidence par le Scot. De ce fait, le Scot approuvé en mars 2012 affichait l'objectif de mettre en place un réseau des acteurs de l'eau, à même d'assurer une veille prospective et pro-active sur le lien ressource/développement urbain.

Deux réunions avec des personnes ressources de structures variées (syndicats d'alimentation en eau potable, d'assainissement, de SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) ou de contrat de rivière, conseils généraux...) ont permis de confirmer l'intérêt d'une telle démarche, confortée par les membres du bureau syndical.

Cinq enjeux prioritaires ont été définis, déclinés en une dizaine d'orientations. Pour aller plus loin, le Syndicat mixte fera appel à un/une stagiaire en troisième cycle en 2013.

ENJEUX	OBJECTIFS	ACTIONS
E1. Emergence d'un espace d'échange et de veille entre les acteurs de l'eau	O1. Constituer et pérenniser le réseau des acteurs de l'eau O2. Veille sur les dossiers liés à l'eau (gestion de l'eau pluviale ...)	A1. Identifier les organismes à associer A2. Définir la charge de travail, les besoins humains, les financeurs potentiels
E2. Connaissance de la ressource en eau et de sa gestion pour la satisfaction des besoins de chacun à long terme (coordination des actions)	O3. Identifier les acteurs et les données existantes à mutualiser O4. Assurer une veille prospective O5. Sécuriser l'approvisionnement en eau pour les différents usages O6. Parvenir à la définition de stratégies partagées à long terme	A3. Créer un centre de ressource des acteurs de l'eau sur le territoire des Rives du Rhône (annuaire des organismes, domaine d'intervention, cartographie des périmètres d'intervention ...) A4. Définir par bassin les enjeux prioritaires vis-à-vis de la ressource en eau (vision prospective)
E3. Connaissance des risques liés à l'eau	O7. Assurer une veille législative, le suivi des études et des démarches traitant des risques liés à l'eau (inondation, entretien des digues ...) O8. Intégrer dans les travaux l'émergence d'une gouvernance dans le cadre d'un TRI sur le secteur Vienne-Roussillon	A5. Suivi des PPRI et de la directive inondation A6. Définition des modalités d'un travail en commun avec les outils de gouvernance qui se constitueraient A7. Contribuer à la prise en compte de la problématique des digues
E4. Préservation des milieux naturels et de la biodiversité	O9. Répondre aux besoins en limitant les impacts sur les milieux (questions de l'assainissement, des prélèvements)	A8. Identifier les fragilités et proposer des pistes d'actions
E5. Sensibilisation et communication	O10. Contribuer à une meilleure prise en compte des problématiques de l'eau dans les pratiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme	A9. Communiquer sur les travaux du réseau et contribuer à coordonner les initiatives et les actions (lettre d'information, charte...) A10. Communiquer sur les travaux du réseau des acteurs de l'eau A11. Organiser des actions de sensibilisation (conférence, cycles de réflexion, groupe de travail)



## 7. LES AUTRES PROCEDURES ET DEMARCHES PARTENARIALES

### → LE GPRA RHONE MEDIAN

Au cours de l'année 2012 a pris forme sur le territoire le projet de « Grand Projet Rhône Alpes (GPRA) Rhône Médian ». De nombreuses réunions ont été organisées, le SMRR, dont le territoire de compétence est quasi identique à celui du GPRA (ce dernier comporte les intercommunalités du territoire de Beaurepaire et du Val d'Ay en plus) a été étroitement associé : le président a participé aux comités de préfiguration, le directeur aux comités techniques. Les élus du territoire ont ainsi mis en place un appui local au GPRA organisé autour d'un portage politique assuré par le SMRR et d'une animation technique soutenue par le SM Rhône PLURIEL en inter-CDDRA. SMRR et Région Rhône-Alpes (par l'intermédiaire du GPRA) porteront ensemble en 2013 une démarche d'animation prospective.

### → L'INTER-SCOT

Cf. annexe n°2 « rapport d'activités inter-Scot 2012 »

## 8. LES PROJETS SUR LESQUELS LE SCOT EST CONSULTE OU ASSOCIE

### → AVIS SUR LES REVISIONS GENERALES DE PLU

Le comité syndical a donné « délégation au bureau syndical pour émettre des avis sur les documents et opérations d'aménagement devant être compatibles avec le Scot, mentionnés aux articles L.122-1 et R.122-5 du Code de l'Urbanisme » (Cf. délibération en date du 3 Juin 2008).

Le syndicat mixte a été sollicité au cours de l'année pour émettre un avis sur quatre révisions générales de PLU : Reventin-Vaugris (avis favorable), Chuzelles (avis favorable), Sablons (avis favorable assorti de remarques) et Chasse-sur-Rhône (avec favorable assorti de remarques).

En décembre 2012, 49 communes du territoire révisent leurs documents d'urbanisme, soit un peu plus de 60% des communes. A noter que le Syndicat Mixte est présent à toutes les étapes stratégiques de l'élaboration de ces documents.

### → AVIS SUR LES MODIFICATIONS ET REVISIONS SIMPLIFIEES

- Longes – Modification n°1 et révision simplifiée n°1 du PLU
- Estrablin – Modification n°10 du POS
- La Chapelle Villars - Modification n°1 du PLU
- Chonas L'Amballan – Modification n°2 du POS
- Vienne - Modification n°2 du PLU

Ces révisions simplifiées et modifications n'ont pas soulevé de remarque majeure.

## **ACCORD CONCERNANT L'OUVERTURE A L'URBANISATION DE NOUVELLES ZONES (COMMUNES SOUMISES A LA REGLE DITE « D'URBANISATION LIMITEE »)**

Aucune demande n'a été faite auprès du Syndicat Mixte entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et la date d'entrée en application du Scot.

## **AVIS SUR LES PROJETS > 5000M<sup>2</sup> DE SURFACE DE PLANCHER**

- Condrieu / Juin 2012 - Permis de construire concernant le projet immobilier « le jardin du pressoir » : avis favorable
- Roussillon Juin 2012 - Permis d'aménager pour un projet de lotissement au lieudit « Les Arnaudes » : projet nécessitant d'être retravaillé ; OAP à affiner dans le cadre du PLU
- Les Roches de Condrieu / Octobre 2012 - Permis d'aménager pour le projet de lotissement « Les Poiriers » : avis fortement réservé
- Clonas-sur-Varèze / Décembre 2012 - Certificat d'urbanisme opérationnel pour la construction de deux ensembles d'entrepôts de stockage : avis défavorable
- Vernioz / Août et Décembre 2012 – Permis d'aménager pour un lotissement au lieudit « Le Cortet » : projet à retravailler suivi d'un avis défavorable

## **CONSULTATION SUR LES PROJETS COMMERCIAUX SOUMIS AUX CDAC (COMMISSIONS DEPARTEMENTALES D'AMENAGEMENT COMMERCIAL)**

- Extension du centre commercial Carrefour à Salaise-sur-Sanne  
CDAC du 17/04/12 - avis défavorable
- Extension du centre commercial Leclerc à Saint-Rambert d'Albon  
CDAC du 05/06/12 – avis défavorable
- Extension d'un magasin « Bric à Brac Emmaüs » à Vienne  
CDAC du 05/07/12 – avis favorable
- Projet de Halle des terroirs à Salaise-sur-Sanne  
CDAC du 30/08/12 – SMRR non représenté en CDAC
- Création d'un commerce et extension de Literieland et Expert à Chanas  
CDAC du 12/09/12 – Avis favorable

## **AUTRES AVIS DU SMRR**

- Avis favorable sur le Programme Local de l'Habitat (PLH) de ViennAgglo
- Avis favorable sur la modification du PLH de la communauté de communes du Pilat Rhodanien (12 septembre 2012)



## **PARTICIPATION A L'ELABORATION DE DIVERSES ETUDES ET DOCUMENTS**

- Association continue et appui à la maîtrise d'ouvrage dans le cadre des travaux du Scot du Bassin d'Annonay (comités techniques, bureaux et conseils syndicaux)
- Elaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Région de Condrieu
- Commission départementale de consommation des espaces agricoles (CDCEA) et groupe foncier agricole du Rhône
- Comité de pilotage et réunions de travail du schéma régional de cohérence écologique (SRCE)
- Grand projet Rhône-Alpes (GPRA) Rhône Médiann
- Plans départementaux de l'habitat (PDH) de la Loire et de l'Isère
- Schéma portuaire de l'aire métropolitaine lyonnaise
- Contrat de corridors biologique du Parc du Pilat
- Démarche inter-Scot de la Loire avec la DDT et le conseil général
- Schéma logistique de la Région urbaine de Lyon (RUL)
- Lancement de l'enquête consommation des ménages avec la Chambre de commerce et d'Industrie (CCI) Nord-Isère et les autres Scot du Nord-Isère
- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Bièvre-Liers-Valloire
- Elaboration du schéma de développement économique de la Région de Condrieu

## **9. LE CENTRE DE RESSOURCES MUTUALISEES D'INFORMATIONS GEOGRAPHIQUES**

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône a l'obligation légale de mettre en place des outils de suivi et d'évaluation de son Scot approuvé cette année. A cette fin, le SMRR s'est doté de nouvelles capacités d'observation territoriale en même temps qu'il finalisait d'autres outils.



## **FINALISATION DU MARCHÉ SUR L'OCCUPATION DU SOL ET LES HABITATS NATURELS**

Les dernières productions relatives au marché d'occupation du sol ont été livrées par le prestataire courant septembre, permettant ainsi de finaliser le marché. Ce projet, qui s'est étalé sur une année, permet au SMRR de disposer d'un outil fin de connaissance sur l'usage des sols au cours de ces 20 dernières années. La démarche a étroitement associé les acteurs du territoire, notamment les associations environnementales du réseau de vieille écologique mais également le réseau des sigistes. Les productions finales ont été transmises aux membres et partenaires du Scot en fin d'année et font actuellement l'objet d'une maintenance qui prendra fin en septembre 2013. Ce marché, qui a nécessité un investissement de 46 410 € HT de la part du Syndicat Mixte, a bénéficié du soutien financier de la région Rhône-Alpes.



## **ACTUALISATION DES DONNEES SUR LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES**

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône a réalisé la mise à jour, durant l'été de son référentiel SIG des zones d'activités. Cette démarche qui a coïncidé avec l'entrée en vigueur du Scot des Rives du Rhône a été réalisée, en interne, dans le cadre d'un stage de technicien SIG. Actuellement en cours de finalisation avec les intercommunalités membres du syndicat

mixte, ce travail servira à la production d'indicateurs du suivi du Scot et pour les études à venir portant sur le développement économique du territoire.

## **NUMERISATION DES DOCUMENTS D'URBANISME**

En partenariat avec le Parc Naturel Régional du Pilat et la Communauté de communes Rhône Valloire, le Syndicat Mixte a passé, durant l'automne, un marché avec la société Imagis pour la numérisation des documents d'urbanisme sur son territoire. Réalisé sur 35 communes, ce travail viendra compléter sur la partie iséroise du Scot les démarches portées par la DDT 38 et le Conseil général de l'Isère. Les premières livraisons ont été réalisées par Imagis en fin d'année et les résultats définitifs sont attendus pour le printemps 2013. D'un montant total de 25 695 € HT, ce marché a été financé à hauteur de 11 410 € par le Syndicat Mixte.

# 10. L'ASSISTANCE ET LE CONSEIL AUX COMMUNES

## **CONSEIL / ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES**

Le syndicat mixte réalise des missions d'appui ponctuel auprès des communes, à leur demande, et réalise des documents de communication pour les communes en révision de PLU.

- Réalisation de fiches communales de « porter à connaissance » des prescriptions du Scot pour les communes en révision de PLU
- Analyse de la compatibilité du PLU de Chonas L'Amballan avec le Scot
- Analyse de la compatibilité de la carte communale de Saint-Etienne-de-Valoux avec le Scot (à la demande de la commune)
- Rencontres ponctuelles de cadrage avec certaines communes sur des réflexions en lien avec des projets d'urbanisme ou le PLU (Manthes, Sainte-Colombe,...)

## **ETUDES D'URBANISME PRE-OPERATIONNELLES**

Les études d'urbanisme pré-opérationnelles engagées avec certaines communes en 2010/2011 ont été finalisées :

- Les communes de Clonas-sur-Varèze et Sonnay ont intégré les conclusions de leurs études respectives sous forme d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) dans leurs PLU. La commune de Sonnay a également rencontré EPORA pour échanger sur les modalités d'un accompagnement de cet établissement public foncier (portage foncier sur un site potentiellement pollué ?)
- La commune de Trèves a également rencontré EPORA et prévoit une modification/révision simplifiée de son PLU



Autres études engagées en 2012/2013 auxquelles le SMRR a participé :

- Etude en cours sur le site du Clos Bollet à Loire-sur-Rhône
- Etude lancée en 2012 sur la commune de Saint Prim : projet d'écoquartier sur « le vallon de la source » engagé avec l'appui des services de l'Etat et du CAUE de l'Isère. Le syndicat mixte a également été associé à la rédaction du cahier des charges et au choix du prestataire.

## 11. LA COMMUNICATION ET LA CONCERTATION

### AUTOUR DU SCOT

#### Suppléments Dauphiné Libéré

Le syndicat mixte a contractualisé avec le Dauphiné Libéré pour la diffusion de trois suppléments dédiés au Scot en 2011, 2012 et 2013.

Le supplément n°2, paru le 24 octobre 2012, a été diffusé sur l'ensemble de l'Isère rhodanienne. 25 000 documents tirés à part ont également été imprimés. Ces suppléments ont permis au syndicat mixte de communiquer largement sur l'approbation du Scot, le schéma de secteur, les actions du réseau de veille écologique et de revenir sur les projets d'extension du périmètre du Scot sur le Nord Drôme et l'Ardèche.

#### Site internet et lettres d'information électroniques

Trois lettres d'information électroniques (e-letter) ont été diffusées en janvier, février et octobre 2012, dont une e-letter consacrée spécifiquement à la soirée/débat du 16 février « pour une biodiversité positive ».

Toutes les productions du syndicat mixte sont disponibles en ligne dans la partie « téléchargement » du site.

[En téléchargement](#)



[En téléchargement](#)



### DANS LE CADRE DU SCHEMA DE SECTEUR

Une réunion de concertation a été organisée le 24 mai 2012 à Ampuis (« atelier citoyen »). Cette réunion a rassemblé des élus, mais très peu d'habitants (moins de 10 personnes), malgré une campagne d'affichage annonçant la réunion sur l'ensemble des communes.



# QUELS PAYSAGES DEMAIN POUR NOS COTEAUX ?

Participez à la valorisation de votre cadre de vie

**Une première rencontre** pour échanger sur la démarche engagée et vous mobiliser

**Jeu 24 Mai à 18h00**  
SALLE DES MARIAGES - Avenue de Châteauneuf - MAIRIE D'AMPUIS (Rhône)

**Un questionnaire photographique, des ateliers citoyens, des balades paysagères, des événements culturels ...** pour vous exprimer et participer à la réflexion sur l'avenir des coteaux de Saint-Romain-en-Gier (Rhône) à Andancé (Ardèche)

Infos : [www.scot-rivesdurhone.com](http://www.scot-rivesdurhone.com) ou 04.74.48.64.71  
[www.parc-naturel-pilat.fr](http://www.parc-naturel-pilat.fr) ou 04.74.87.52.01

LEADER Rhône-Alpes | SCOT Rives du Rhône | Parc naturel régional du Pilat

Du point de vue de la simple communication, le syndicat mixte a transmis à l'ensemble des communes couvertes par le schéma de secteur un projet d'article à faire paraître dans leur bulletin municipal.

## 24 Infos vertes

### Espaces à préserver

#### Lancement d'une étude urbaine et paysagère sur la commune

Communes de la périmètre d'étude

Périmètre du Schéma de Secteur (Communes membres du SCOT des Rives du Rhône)

Périmètre du Plan Paysage (Communes membres du Parc du Pilat)

Autres communes du périmètre d'étude (Communes membres du SCOT des Rives du Rhône)

De Saint-Romain-en-Gier à Andancé (en Ardèche), une étude d'urbanisme vient d'être lancée sur les communes de la côte en rive droite du Gier et du Rhône. Cette étude, qui courra jusqu'au premier semestre 2013, est portée par les syndicats mixtes du SCOT Rives du Rhône et du Parc Naturel Régional du Pilat.

**Le constat d'un « destin partagé »**

Les communes de la côte doivent composer avec de nombreuses contraintes : risques d'inondation, présence de nombreuses infrastructures routières et ferroviaires, coteaux abrupts... Leur richesse environnementale est également remarquable, avec la présence de nombreux sites naturels reconnus.

Par conséquent, les capacités de constructions nouvelles (logements, activités économiques...) se trouvent le plus souvent très limitées sur ces communes et le moindre petit développement peut être source d'impacts irréversibles sur l'agriculture, l'environnement et les paysages.

Il est donc nécessaire, dans l'intérêt général de ce territoire et de ses habitants, de prendre le temps d'une réflexion partagée et globale, seule garante d'un développement durable à long terme.

**Inverser le regard sur les espaces agricoles et naturels**

L'objectif final de l'étude est de déterminer clairement et à long terme les espaces à préserver de toute urbanisation.

Pour se faire, il faudra identifier et reconnaître les plus-values paysagères de ces espaces, leurs valeurs agricoles, leur rareté environnementale. Il s'agit donc d'une vision qui consiste, non pas à « regarder d'abord où l'on veut construire », mais à « délimiter les es-

## Loire Info

### LANCEMENT D'UNE ETUDE URBAINE ET PAYSAGÈRE SUR LA COMMUNE

De Saint-Romain-en-Gier à Andancé en Ardèche, une étude d'urbanisme vient d'être lancée sur les communes de la côte en rive droite du Gier et du Rhône. Cette étude, qui courra jusqu'au premier semestre 2013, est portée par les syndicats mixtes du SCOT Rives du Rhône et du Parc Naturel Régional du Pilat.

**Le constat d'un « destin partagé »**

Comme les autres communes de la côte rhodanienne, la commune de Loire-sur-Rhône doit composer avec de nombreuses contraintes : risques d'inondation, présence d'infrastructures routières et ferroviaires (prévention du bruit, des risques...), coteaux abrupts... La richesse et la fragilité environnementales des communes de la côte sont également remarquables : en l'absence de la présence de plusieurs outils de protection réglementaire ou de gestion des sites naturels.

En conséquence, les capacités de constructions nouvelles sur ces communes (logements, activités économiques) se trouvent le plus souvent très limitées. De même, le plus petit développement peut être source sur les communes comme le maître d'impacts irréversibles en termes agricoles, paysagers ou environnementaux.

Il nous faut donc, dans l'intérêt général de notre territoire et de ses habitants, prendre le temps d'une réflexion partagée et globale, seule garante d'un développement durable à long terme.

**Inverser le regard sur les espaces agricoles et naturels**

L'objectif final de l'étude est de déterminer clairement et à long terme les espaces à préserver de toute urbanisation. Pour se faire, il faudra identifier et reconnaître les plus-values paysagères de ces espaces, leurs valeurs agricoles, leur rareté environnementale. Il s'agit donc d'une vision qui consiste, non pas à « regarder d'abord où l'on veut construire », mais à « délimiter les es-

Extraits des bulletins municipaux de Loire-sur-Rhône et Echalas

## → Annexe 1 – BILAN DES DELIBERATIONS 2012

Date	Objet	Adoption
24/01/2012	D/2012/01: Validation du périmètre du schéma de secteur « Côtière rhodanienne »	Unanimité
	D/2012/02 : Demande de subvention au CDRA Rhône PLURIEL pour l'étude « faubourgs perchés » (schéma de secteur)	Unanimité
16/03/2012	D/2012/003 : Débat d'orientation budgétaire 2012	Unanimité
30/03/2012	D/2012/03 : Compte administratif 2011	Unanimité
	D/2012/04 : Compte de gestion 2011	Unanimité
	D/2012/05 : Affectation du résultat 2011	Unanimité
	D/2012/06 : Cotisation 2012	Unanimité
	D/2012/07 : Budget primitif 2012	Unanimité
	D/2012/08 : Approbation du Scot	28 voix pour et 2 contre
09/10/2012	D/2012/09 : Demandes d'adhésion au SMRR des communautés de communes des deux rives, de la Galaure, des quatre collines, de VivaRhône, du Bassin d'Annonay et du val d'Ay	Unanimité
	D/2012/10 : Modification des statuts du Syndicat Mixte	Unanimité
	D/2012/11 : Modification du règlement intérieur du Syndicat Mixte	Unanimité
	D/2012/12 : Marché de numérisation des documents d'urbanisme des communes du Scot – Signature d'une convention de groupement de commande avec le Parc du Pilat	Unanimité
	D/2012/13 : Création d'un poste de titulaire suite à la réussite au concours d'attaché territorial d'un agent	Unanimité

## Annexe 2 – BILAN DES ACTIVITES DE L'INTER-SCOT EN 2012

Au-delà de ses activités permanentes d'animation, d'observation et d'études, l'année 2012 a été marquée par l'installation du pôle métropolitain dans le paysage institutionnel. Dès 2010, les présidents de Scot avaient manifesté leur souhait de voir s'articuler entre elles les démarches et les initiatives à l'échelle métropolitaine. Les Agences d'urbanisme de Lyon et Saint-Etienne étant pleinement impliquées dans toutes ces scènes (inter-Scot, pôle métropolitain, Région urbaine de Lyon, Directive territoriale d'aménagement, ...), elles ont œuvré pour leur rapprochement notamment entre l'inter-Scot et le pôle. A ce titre, la volonté de convergence a été concrétisée le 20 décembre 2012 à Givors lors de la rencontre entre les élus du pôle métropolitain et les présidents de Scot. Lors de cette rencontre cinq objectifs communs ont été actés :

### > **Le « carré inter-Scot : une échelle d'analyse commune**

L'Espace inter-Scot élargi (notion de « carré métropolitain ») est le territoire d'observation des dynamiques métropolitaines. C'est à cette échelle que les agences observent les politiques d'aménagement et développent la connaissance des projets.

### > **Mettre en oeuvre le modèle de développement « multipolaire » de l'inter-Scot**

En accord avec la démarche inter-Scot et les objectifs du Pôle métropolitain, les Agences d'urbanisme proposent de renforcer la compréhension du modèle métropolitain.

### > **La mise en cohérence des Scot : du recollement aux orientations communes**

Le rapprochement des Scot tant sur le plan formel que sur le plan des orientations est un travail important que les présidents de l'inter-Scot souhaitent désormais engager dans la mesure où les Scot sont presque tous approuvés. Certains documents ont été réalisés avec des sémiologies proches (Sepal, Nord-Isère, Rives du Rhône).

### > **Pour un urbanisme commercial de qualité**

Il s'agirait de mettre en place un dispositif complet d'observation commerciale à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise comprenant un exercice de veille, de suivi des grands comptes commerciaux, d'anticipation des demandes d'implantation et d'observation de l'évolution des phénomènes (drive, e-commerce, ...).

### > **Décryptage des dynamiques résidentielles**

La connaissance des dynamiques immobilières et la maîtrise du rythme de l'artificialisation des sols est une préoccupation des démarches de planification.

Jusqu'à-là, cette connaissance était fondamentalement centrée sur le périmètre de chaque EPCI. Il s'agit désormais d'embrasser une échelle plus large d'analyse.



## Les temps forts de la démarche en 2012

En 2012, six comités techniques ont permis d'avancer sur les axes de travail fixés par les présidents de Scot à savoir :

- l'urbanisme commercial : observation en collaboration avec les CCIT et la CCIR et la « charte pour un urbanisme commercial de qualité » signée par les présidents de Scot (hors Loire Centre en démarrage de procédure de Scot) le 20 décembre 2012 à Givors,
- le diagnostic des territoires de l'A89 : mieux connaître les territoires impactés par la mise en service du barreau Balbigny / la Tour de Salvagny et anticiper les effets induits par cette nouvelle infrastructure,
- la préparation des rencontres présidents,
- les chantiers communs entre le pôle métropolitain et l'inter-Scot,

Ces comités techniques sont également le lieu de discussion des problématiques communes aux chefs de projet de Scot et l'occasion d'aborder des démarches les concernant comme la Régie locale Saint Exupéry, le Schéma portuaire métropolitain, le Schéma régional de cohérence écologique, les commissions départementales de consommation des espaces agricoles,

A noter qu'un séminaire des Chefs de projets s'est déroulé le 13 juillet au Grand Parc de Miribel Jonage pour faire le bilan technique à mi-parcours de la feuille de route 2010-2014 de la démarche inter-Scot, remettre à niveau les nouveaux chefs de projets sur les objectifs et attendus de la démarche et identifier les chefs de projet en suivi des chantiers à conduire.

Les présidents se sont réunis par trois fois en 2012 ;

- le 21 juin en format dans un format de travail resserré autour de six présidents à Tarare concernant le diagnostic territorial de l'A89,
- le 12 décembre au Grand Parc lors de la rencontre annuelle visant à évaluer le programme d'études de l'inter-Scot, orienter le programme 2013 et préparer la rencontre avec les élus du pôle métropolitain
- le 20 décembre à Givors pour échanger avec les élus du pôle métropolitain et acter les objectifs communs. Au terme de cette rencontre les présidents de Scot ont signé conjointement la Charte « pour un urbanisme commercial durable et de qualité ».

En termes de communication, une lettre inter-Scot dédiée aux espaces d'interface métropolitains est parue en mars. Le site internet continue d'être régulièrement alimenté des différentes productions d'études inter-Scot ainsi que de la revue de presse métropolitaine.



**Syndicat Mixte des Rives du Rhône**

Espace Saint Germain, Bâtiment L'Orion

30, Av. Général Leclerc 38200 VIENNE

[contact@scot-rivesdurhone.com](mailto:contact@scot-rivesdurhone.com)

[www.scot-rivesdurhone.com](http://www.scot-rivesdurhone.com)

